



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 18 DECEMBRE 2018, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. Michel Phillot, Syndic  
Ouverture de l'assemblée : 20h00  
Participation : 73 citoyens actifs  
Scrutateurs : MM. Jérôme Page et Frédéric Berset  
Excusée : Mme Murielle Chammartin

Invité : M. Ackermann de SINEF

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n°30 du 30 novembre 2018
- le bulletin communal n° 48
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

**M. Phillot, Syndic**, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents.

Il donne lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2018. Le procès-verbal ne sera pas lu et était en consultation au bureau communal et sur le site Internet : [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Budget 2019
  - 2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
    - a) Equipement de la halle : modification et amélioration de la sonorisation
    - b) Equipement de la halle : changement système commande pour l'éclairage et les moteurs des appareils de gymnastique
    - c) Crédit d'étude pour la réalisation de trottoirs, secteur Villargiroud
    - d) Aménagement d'une route dans le quartier Au Commun d'en Bas, secteur Villarsiviriaux
    - e) Mise en conformité des infrastructures pour l'eau potable – PIEP (2<sup>ème</sup> partie)
    - f) Crédit d'études pour la rénovation du café du Cheval-Blanc
  - 2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement

3. Vente d'une parcelle de 2'073 m<sup>2</sup> située en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 762/NM 376) à détacher
4. Reprise des infrastructures des PED « Route de Chénens » à Chavannes-sous-Orsonnens (art. 1292) et « Pra-Ban » (art. 740) à Villargiroud
5. Commission d'aménagement, d'urbanisme et de l'énergie : nomination de deux nouveaux membres
6. Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable
7. Divers

L'ordre du jour est accepté.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2018. Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition au bureau communal et sur le site Internet.**

Par vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2. Budget 2019**

### **2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement**

### **2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière**

#### **a) Equipement de la halle : modification et amélioration de la sonorisation**

**M. le Syndic** présente l'investissement. Les installations deviennent obsolètes, le Conseil communal propose l'achat d'une sonorisation et le renouvellement des appareils afin de simplifier l'utilisation.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 12'000.-.

Vote à main levée : à l'unanimité, l'investissement est approuvé.

#### **b) Equipement de la halle : changement système commande pour l'éclairage et les moteurs des appareils de gymnastique**

**M. Phillot** présente l'investissement. L'installation est désuète et l'automate n'est plus fabriqué. Le Conseil communal propose l'installation d'un nouvel automate programmable.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 31'000.-.

Vote à main levée : à l'unanimité, l'investissement est accepté.

#### **c) Crédit d'étude pour la réalisation de trottoirs, secteur Villargiroud**

**M. Patterson, Conseiller communal**, présente au beamer le plan de ce projet, soit la réalisation d'un trottoir au centre de Villargiroud sur une longueur de 1'000 mètres entre les 2 arrêts de bus TPF. L'offre comprend un dossier pour la mise à l'enquête, l'établissement des appels d'offres ainsi que les

soumissions, les conventions avec les riverains, le calcul des devis pour cet investissement. Le total de l'étude est devisé à CHF 40'000.-.

**M. Piller** demande si les TPF ont été contactés par rapport au nombre des arrêts de bus.

**M. Patterson** répond par l'affirmative. Les arrêts de bus à Villargiroud seront conservés. Cependant, des comptages sont en cours pour Orsonnens et la décision n'a pas encore été rendue.

**M. Charles Phillot** est ravi que les propos émis lors de la dernière assemblée aient été pris en considération. Néanmoins, il questionne : une étude sur la mobilité a-t-elle été entreprise ? n'y a-t-il qu'une variante avec un trottoir ou d'autres possibilités sont-elles envisagées ?

**M. Patterson** répond que diverses options sont possibles : le 30 km/h, des trottoirs hauts ou bas, des places d'évitement ou encore des chicanes. L'étude définira ce qu'il y a de mieux, le Service de la mobilité sera approché également. Sur cette base, le Conseil présentera des propositions à la population qui sera invitée à se prononcer.

**M. Tenzi** demande la durée estimative de l'étude.

**M. Patterson** informe que le bureau d'ingénieurs qui a été approché a établi une offre par rapport au projet, il travaille à CHF 140.- de l'heure. Il ne peut préciser la durée.

**M. le Syndic** informe que plusieurs offres sont demandées et mises en concurrence, et ce par ailleurs, pour tous les projets.

**M. Dominique Perritaz** aurait aimé être consulté sur un avant-projet avec des propositions.

**M. Patterson** informe que l'étude porte sur un avant-projet. Différentes phases sont à respecter et la population sera tenue au courant.

**M. Philippe Rolle** demande s'il existe des critères pour la réalisation d'un trottoir ou pas.

**M. Patterson** répond que les examens prennent en considération, la sécurité, le comptage de véhicules, ou encore les demandes de la population.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 40'000.-.

Vote à main levée : 71 oui, 1 abstention et 1 non. L'investissement est donc accepté.

#### **d) Aménagement d'une route dans le quartier Au Commun d'en Bas, secteur Villarsiviriaux**

**M. Patterson, Conseiller communal**, décrit le chemin communal qui sera prolongé d'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 4 mètres, avec une grille de route et le raccordement au ruisseau. Il est prévu une place de stockage pour la neige.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 26'000.-.

Vote à main levée : à l'unanimité, l'assemblée accepte l'investissement.

#### **e) Mise en conformité des infrastructures pour l'eau potable – PIEP (2<sup>ème</sup> partie)**

**Mme Dévaud, vice-syndique**, rappelle que l'année dernière, l'assemblée avait déjà accepté un montant de CHF 255'000.-. Elle détaille les investissements à réaliser afin de répondre aux normes, soit :

La mise en conformité Captage de la Léchaire Villarsiviriaux CHF 22'250.-

La mise en conformité du captage de Preney à Villargiroud CHF 78'000.-

La mise en conformité du captage des Chalets à Villargiroud CHF 245'000.-

L'alimentation provisoire du réservoir des Chalets durant les travaux de mise en conformité – captage de Romont CHF 47'000.-

La réalisation d'un forage définitif dans le secteur des Moilles à Villarsiviriaux CHF 97'000.-

A voter, un solde arrondi à CHF 250'000.-.

**M. Charles Phillot** questionne au sujet du captage des Chalets. Sachant qu'il y a une source privée à proximité, il demande si des précautions ont été entreprises.

**Mme Dévaud** a été approchée par les propriétaires mais attend toujours leur courrier formel. Les sources privées seront suivies.

**M. Perritaz** demande les noms des entreprises qui ont soumis les offres et si elles sont soumises au marché public.

**Mme Dévaud** informe que Geotest a élaboré des devis. Cette entreprise est spécialiste dans le domaine.

**Le Conseil communal** lancera des appels d'offres à diverses entreprises, les objets seront séparés. Par ailleurs, le PIEP est actuellement en consultation. A noter que d'ici à 2027, 6 millions devront être investis pour l'eau potable.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 250'000.-.

Vote à main levée : à l'unanimité, l'assemblée accepte l'investissement.

#### **f) Crédit d'études pour la rénovation du café du Cheval-Blanc**

**M. Phillot** rappelle que des travaux ont été effectués sur le bâtiment mais qu'il devient urgent de le rénover complètement. Un mandat a été donné à un architecte afin d'étudier le dossier. Son rapport relève que des éléments doivent être définis compte tenu des problématiques liées à un bâtiment protégé, il devra répondre aux normes Minergie et devra notamment être accessible à tous. Diverses contraintes sont inhérentes à un établissement public. A ce jour, la chaudière à mazout devrait être changée mais les Services cantonaux, informés que la Commune suit de près le dossier, autorisent l'utilisation de la chaudière telle quelle alors que l'énergie fossile n'est plus permise. L'architecte a articulé un montant de CHF 1'960'000.- pour une rénovation totale de la bâtisse.

**M. Papaux** remercie la Commune pour les discussions. Le café date de 1901. L'isolation, les sanitaires, les écoulements, tout est désormais très vieux. M. Papaux serait ravi que la Commune puisse conserver un café.

**M. Bertschi** félicite la démarche du Conseil communal de vouloir conserver le café, c'est un plus pour la communauté.

**M. Mayor** questionne sur une interconnexion possible avec le groupe de travail des 3 écoles.

**M. le Syndic** répond qu'il s'agit, ici, du facteur « temps », un délai différent entre celui du café et celui des 3 écoles.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 33'000.-.

Vote à main levée : à l'unanimité, l'assemblée accepte l'investissement.

#### **2.5 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière**

**Mme Liechti** présente les comptes de fonctionnement.

Administration :

- Assemblée, Conseil et commissions : augmentation des jetons du Conseil communal vu la hausse des heures
- Administration générale : Augmentation des traitements du personnel administratif et création d'un nouveau poste de travail compte tenu de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice
- Honoraires divers : nouvelle rubrique : Mme Sarah Devaud, Conseillère juridique, facture ses frais.

Enseignement et formation

- Globalement, l'augmentation des charges est de CHF 224'000.-. Les charges liées sont calculées selon la clé de répartition glânoise
- Le deuxième bus scolaire coûte CHF 73'000.-
- Au niveau de la participation au CO, l'augmentation est de près de CHF 100'000.-, le départ du milliardaire de Siviriez a des répercussions significatives
- A l'AES, l'engagement d'une nouvelle employée et la fréquentation en hausse augmentent le budget de façon conséquente

Santé

- Les chiffres du budget sont des charges liées calculés selon la clé de répartition du district de la Glâne. L'augmentation globale est de près de CHF 70'000.-, elles s'élèvent ainsi à CHF 577'500.-

Protection – Aménagement de l'environnement

- Approvisionnement en eau : les salaires sont en baisse car les employés communaux auront moins de travail. Une entreprise, SINEF, a été mandatée afin de gérer le réseau. Ce contrat porte sur un montant forfaitaire de CHF 65'000.- annuel.
- Les taxes budgétisées tiennent compte du nouveau règlement, qui sera à adopter lors de cette assemblée, soit globalement CHF 328'000.- dont CHF 85'300.- à attribuer aux réserves.

**M. Charles Phillot** est surpris de l'augmentation conséquente de cette rubrique au niveau de la gestion de l'eau. Que va apporter cette entreprise ?

**Mme Dévaud** répond. SINEF a été approché afin d'être conseillé pour la mise aux normes demandée par les Services cantonaux. Cette entreprise a les compétences et du personnel qu'elle va mettre à disposition. Les collaborateurs s'occuperont, notamment, des réservoirs à entretenir, régulièrement. En cas de non-respect des normes cantonales, la commune risque d'être sanctionnée.

**M. Ackermann** de SINEF, présent, est disposé à répondre aux questions. Le contrat « comprend le prix de la professionnalisation » soit les tâches hebdomadaires, les dossiers d'autocontrôle, la maintenance des diverses installations, le mandat concerne le fonctionnement et non l'investissement.

**Mme Dévaud** a déjà pu compter sur le professionnalisme de SINEF, un vendredi à 16h00, l'entreprise a réagi très rapidement.

**M. Ackermann** informe que SINEF peut intervenir en permanence, 24h/24h et 365 jours par an.

**Mme Dévaud** répond à la question de M. Perritaz. C'est suite aux demandes insistantes du SAAV, le laboratoire cantonal, que le Conseil communal a décidé de mettre tout en œuvre

pour être en conformité et a donc mandaté SINEF. Une exigence du SEN porte particulièrement sur l'auto-contrôle.

**M. Piller** avait demandé, il y a 2 ans, de former un fontainier au sein du personnel communal. Les coûts d'exploitation seraient très certainement moins élevés.

**Mme Dévaud** note que si la Commune doit agir en urgence, travailler avec une entreprise formée dans ce domaine est plus efficace.

**M. Jean-Pierre Berset**, actuel fontainier, pense que les CHF 8'000.- qui étaient au budget en 2018 étaient peut-être sous-estimés pour le travail effectué par tous les fontainiers, le but était peut-être de faire des économies à la Commune.

**Mme Dévaud** en convient, les fontainiers ne coûtaient pas trop chers, mais ils ne peuvent pas réaliser toutes les tâches pour répondre aux normes.

**M. Tenzi** ne voit pas d'options. N'y avait-il pas d'autres possibilités ?

**M. Michel Phillot** relève qu'il est de la responsabilité du Conseil communal de répondre aux normes de l'Etat, pour la sécurité de tous. Si un jour, on devait rendre quelqu'un responsable en cas de pollution par exemple, c'est la commune qui devrait y répondre, la vigilance est donc de mise.

**Mme Liechti** complète encore, SINEF peut mettre 3 à 4 personnes à disposition en cas d'urgence, 24h/24h et 365 jours par an.

- Protection des eaux : les réserves pourront être alimentées par un montant de CHF 191'000.-, soit CHF 108'000.- en plus que l'année précédente

#### Finances et impôts

- L'impôt sur le revenu est de CHF 2'250'000.-, calcul basé sur les taux cantonaux
- La contribution immobilière : CHF 295'000.-
- La péréquation financière se monte à CHF 447'900.-
- Amortissement obligatoire : cette rubrique comprend la première tranche de l'amortissement de Grangécole, soit une augmentation de la rubrique, passant ainsi de CHF 60'500.- à CHF 217'000.-
- Immeubles : les bâtiments scolaires sont désormais dans cette rubrique,
- Loyers des appartements, nouvelle rubrique portée à CHF 47'000.-

Le total des charges se monte ainsi à CHF 5'269'900.- et les produits à CHF 5'078'900.-, soit un excédent de charges de CHF 191'000.-.

Mme Liechti précise que cet excédent de CHF 191'000.- s'explique essentiellement par la mise en place d'un nouveau bus scolaire, le manque à gagner de la personne très fortunée qui habitait à Siviriez et l'amortissement de Grangécole. Les comptes de l'année 2018 devraient présenter des chiffres dans le noir, mais il y a de fortes prédispositions que dans les années à venir, les résultats débouchent sur un déficit.

#### Rapport de la Commission financière

**Le Président, M. Pascal Berset**, donne lecture du rapport. En synthèse, l'élaboration du budget, sur la base de renseignements donnés par la caissière et la Conseillère communale responsable, paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Il propose d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

Répondant à la question de M. Perritaz, Mme Liechti informe que le budget restera en vigueur même si le règlement en eau potable n'est pas accepté.

Par vote à main levée, par 72 oui et 1 abstention, le budget de fonctionnement 2019 est accepté.

## 2.3 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement

### Budget des investissements

**Mme Liechti** reprend la lecture des investissements par classification administrative. Elle rappelle les montants votés lors de cette assemblée. Les autres montants sont des reports pour les objets qui n'ont pas encore été réalisés mais votés lors de précédentes assemblées.

Comme la Commission financière s'est déjà prononcée, **M. Phillot, Syndic**, soumet l'ensemble des investissements.

A l'unanimité, par vote à main levée, l'assemblée approuve les investissements.

**M. le Syndic** remercie les citoyennes et citoyens.

### 3. Vente d'une parcelle de 2'073 m<sup>2</sup> située en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 762/NM 376) à détacher

**M. Phillot** informe de la vente envisagée à M. Johann Bifrare, domicilié à Sommentier. Des discussions ont été menées avec cet entrepreneur, fondateur d'AgriTech Sàrl. Le prix proposé est de CHF 80.-/m<sup>2</sup>. Le Conseil communal demande délégation de compétence.

**M. Phillot** démontre la parcelle en vente, située à proximité de la déchetterie, sur le haut.

**M. Gambaudo** questionne sur l'accès à la parcelle.

**M. Patterson** démontre la route prévue en continuité du chemin, partant du bas de la parcelle qui est libre de toute construction pour l'instant.

**M. Jean-François Richoz** est étonné de voir la vente du patrimoine communal et regrette cette vente de ce terrain à une personne non domicilié à Villorsonnens. La Commune devrait garder le terrain pour ses jeunes.

**M. Phillot** informe que M. Bifrare a un lien avec la Commune bien qu'il n'y soit pas domicilié. De plus, il avait été décidé que ces parcelles situées en zone d'activités étaient destinées à la vente. Le Syndic informe de l'intérêt porté par un citoyen à l'acquisition de la parcelle attenante.

**M. Piller** demande s'il a été négocié que l'entreprise dépose les papiers de son entreprise dans la commune.

**M. le Syndic** répond négativement mais informe qu'il y a un partage équitable des impôts avec la Commune sur laquelle est implantée l'entreprise.

**M. Pascal Berset** estime que le prix de vente est bas et le montant de l'investissement des infrastructures est conséquent par rapport.

**M. Patterson** note que les CHF 90'000.- serviront à équiper les deux parcelles, soit 4'000m<sup>2</sup>, soit le tapis et l'accès aux deux parcelles. Cette route sera probablement subventionnée car elle donne accès à des zones agricoles.

**M. Christian Chassot** s'est renseigné, cette Sàrl existe depuis peu.

**M. le Syndic**, suite à une intervention de **M. Antoine Chassot**, précise que M. Bifrare sera propriétaire dès qu'il aura payé le terrain.

**M. Jean-Pierre Berset** rappelle les propos tenus par **M. le Syndic**, Johann Bifrare est déjà propriétaire dans le village.

**M. Jean Bertschi** juge le prix raisonnable, qui plus est, cette parcelle est située sur ancienne décharge.

**M. le Syndic**, en convient, il s'agit d'un site pollué mais assure qu'un contrôle sera effectué.

Par vote à main levée, par 54 oui et 13 non, l'assemblée accepte la vente.

#### **4. Reprise des infrastructures des PED « Route de Chénens » à Chavannes-sous-Orsonnens (art. 1292) et « Pra-Ban » (art. 740) à Villargiroud**

M. Patterson informe que le Conseil communal propose la reprise des routes et collecteurs qui deviendront propriétés de la Commune, les chemins deviendront du domaine public. Le Conseil communal demande délégation de compétences pour signer les actes au Registre foncier.

A main levée, à l'unanimité, l'assemblée accepte la reprise des infrastructures.

#### **5. Commission d'aménagement, d'urbanisme et de l'énergie : nomination de deux nouveaux membres**

M. Patterson note que, vu les divers projets en cours et afin d'avoir une représentativité de chaque village, le Conseil communal souhaite passer à 7 le nombre de membres au sein de la Commission. 2 places sont ainsi à pourvoir. Cinq personnes se sont annoncées :

Yannick Nicolier de Villargiroud

Thierry Defferrard de Chavannes-sous-Orsonnens

Dominique Glauser de Chavannes-sous-Orsonnens

Jean Bertschi d'Orsonnens

Patrick Mayor de Villargiroud

Dominique Glauser de Chavannes tient à se présenter car peu de monde le connaît, il fait part de son envie de s'investir.

L'assemblée vote à bulletin secret.

Sont élus à la majorité absolue, MM. Thierry Defferrard et Yannick Nicolier. L'assemblée les applaudit.

#### **6. Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable**

**Mme Dévaud** note qu'il s'agit de se mettre en conformité et de répondre aux normes, elle donne la parole à **M. Ackermann** qui va donner les aspects qui ont été pris en compte à l'élaboration de ce règlement.

En substance, il évoque les principes fondamentaux de couverture des coûts, de causalité, d'égalité de traitement et d'équivalence. Il démontre la structure de la nouvelle tarification :

- la taxe unique de raccordement : taxe unique
- la taxe annuelle de base qui doit permettre de couvrir les charges fixes
- la taxe annuelle d'exploitation par une charge d'exploitation variable
- la taxe annuelle pour l'eau d'extinction issue de l'ancien règlement, 1‰ de la valeur fiscale des immeubles
- la charge de préférence pour une parcelle non-bâtie mais en zone constructible, et les principes de financement à appliquer.
- Le calibre du compteur, le diamètre donne le potentiel d'eau qui peut arriver au bâtiment instantanément.

Des emprunts peuvent également subvenir aux besoins.

**Mme Dévaud** informe des remarques des services cantonaux. Elle indique les adaptations à apporter au projet du règlement diffusé dans le bulletin. Mme Dévaud énonce les modifications demandées par les Services cantonaux, la tarification a été adaptée en conséquence. Le 70% des taxes sur un terrain pas encore ne sera pas forcément demandé à l'heure actuelle. Le 1‰ sera appliqué sur tous les

terrains, même non bâti. Elle démontre des exemples de tarification. Le diamètre (dn) du compteur est la base.

**M. Wicky** est dubitatif sur l'application de l'article 39 concernant la taxe aux fonds non raccordés. La Commune entend-elle facturer, ou pas ?

**Mme Dévaud** répond que cet article figurait dans l'ancien règlement mais n'était pas appliqué, mais il doit y figurer.

**M. Perritaz** : le calibre des compteurs a été fixé en fonction de la conduite d'amené. La SSIGE a des prescriptions claires. Il prend l'exemple de sa maison, le compteur a un dn (diamètre) 40, mais un dn 20 suffirait. Les compteurs seront-ils changés ?

**Mme Dévaud** répond que selon la construction, un diamètre de 40 dn sera demandé pour un immeuble de 10 appartements, par exemple. En règle générale, c'est du 20 ou 25 qui est installé.

**M. Perritaz**, en 2016, a payé une facture d'eau d'un montant de CHF 1'200.-. S'il conserve son compteur jusqu'en 2020, et au regard de ce nouveau règlement, il parviendrait à une facture de près de CHF 6'000.-, soit le quintuple de celle de 2016.

**Mme Dévaud** concède, les taxes auraient dû être augmentées, progressivement.

**M. Charles Phillot** quant à lui, est, surpris de la taxe d'extinction. La contribution immobilière est de 1,8‰ et devrait couvrir des frais en relation avec l'immeuble. Dans ce projet de règlement, c'est comme si on augmentait la contribution immobilière. La marge de manœuvre est large, il craint des augmentations que les citoyens ne risquent pas de pouvoir contrôler. Les risques sont trop grands pour la population. Les références sont toujours les exigences du Canton –à ne pas écouter-, mais de son propre avis, il s'agit aussi pour l'entreprise présente ce soir de faire des affaires.

**Mme Dévaud** rappelle que les comptes d'eau doivent s'autofinancer. Les minimums seront appliqués dans la mesure du possible.

**M. Phillot, le Syndic**, note qu'une surveillance est exercée et à tous moments, des comptes peuvent être demandés. Il ajoute que le PIEP va coûter 6 millions.

**M. Piller** rejoint les propos de M. Charles Phillot, il y a trop de marge dans ce règlement.

**M. Wicky** estime que forcément, c'est difficile pour le Conseil communal. Il y a les exigences cantonales à respecter et de gros investissements à prévoir. Il a effectué lui-même des calculs. En cas d'application du règlement, ses propres taxes risquent d'être multipliées par deux, au minimum. Sans compter que d'ici quelque temps, un nouveau règlement pour les eaux usées devra également être réadapté. Il va approuver ce règlement mais demande de l'appliquer avec modération et la retenue qui convient.

**M. Perritaz** s'étonne du prix au m<sup>3</sup> qui reste à CHF 2.- alors que d'autres communes ont des tarifs moins élevés avec des taxes similaires. Pourquoi ne pas s'associer avec d'autres communes ? Gruyère Energie pourrait également être contacté, SINEF n'est pas la seule entreprise du domaine. Il demande de reconsidérer le règlement.

**Mme Dévaud** fait remarquer que Villorsonnens a plus d'infrastructures à financer, les kilomètres de conduites sont plus conséquents qu'à Farvagny où la densité est plus élevée.

**M. Pierre-Alain Phillot** demande quel est le montant total des réserves actuelles pour l'eau potable et quelles sont les infrastructures du PIEP évaluées à 6 millions.

**Mme Dévaud** ne peut répondre à la première question, elle n'a pas les chiffres actuellement. Quant au PIEP, il s'agit des bornes incendies, des interconnexions communales, des réservoirs, des captages. Par ailleurs, le PIEP est actuellement en consultation à l'administration ou à la Préfecture.

**M. Pascal Berset** est aussi choqué par la taxe d'eau d'extinction. La contribution immobilière rapporte CHF 300'000.- annuellement, il propose de supprimer l'article 43 et comme évoqué dans les propos de M. Ackermann, d'effectuer un emprunt pour la défense-incendie.

**M. Christian Chassot** souligne que la plupart des habitations a un dn 25. Dans la tarification, il propose de mettre les 25 avec les dn 20 et ajoute que le coût des changements des compteurs risque d'être onéreux.

**Le Conseil communal** prend note, il va peut-être reconsidérer ce point.

**M. Denis Repond** demande qu'en cas d'acceptation de ce règlement, les charges de préférence soient appliquées.

**M. Jean Bertschi** relève qu'il y a des zones sans couvertures de défense-incendie et est opposé à la contribution demandée.

**M. Fabrice Berset**, Conseiller communal, en convient, c'est pourquoi nous avons des moyens auxiliaires, par exemple, un véhicule d'extinction pour compenser les zones moins bien équipées. A Montilier, toutefois la pression aux hydrantes reste insuffisante malgré le réseau de défense incendie.

**Mme Dévaud** abonde. Dans le cadre du PIEP justement, des améliorations seront apportées à la protection incendie.

**Jean-Pierre Chapuis** relève que dans le projet de règlement, la taxe de base est énorme par rapport au coût de consommation. N'y-a-t-il pas de crainte à un excès de consommation justement ?

**Mme Dévaud** répond par la négative.

**M. Jean-Pierre Berset** questionne sur la taxe d'entrée demandée sur une parcelle déjà équipée mais non construite.

**Mme Agnès Phillot, caissière communale**, précise que la taxe de raccordement est facturée à réception du permis.

**M. Thierry Defferrard** demande la mise en application de l'article concernant la taxe de préférence.

**M. Phillot, Syndic**, signale que le Conseil communal avait pris l'option de ne pas appliquer cet article du règlement à ce jour.

**M. Tenzi** suggère qu'un nouvel article stipule que le Conseil se réserve le droit d'appliquer cette taxe de préférence. D'autre part, il aimerait une projection financière sur les 3 à 4 années à venir.

**Mme Véronique Phillot** rappelle que les chiffres du budget 2019 comprennent l'application du règlement. Ils ne vont pas forcément changer pour 2020 et 2021.

**M. Perritaz** comprend la nécessité d'un nouveau règlement mais certains points nécessitent un ajustement. Le projet de règlement soulève des questions sur les taxes de raccordement, la taxe de préférence à facturer -à son avis-, la taxe d'extinction, le prix de l'eau élevé, le calibre des compteurs. Il demande un règlement étayé selon les coûts d'exploitation et d'investissements.

**Mme Liechti** revient sur la contribution immobilière. Sans le pourcentage demandé, le déficit passerait alors de CHF 191'000.- à CHF 250'000.-.

Par vote à main levée, l'assemblée refuse le règlement avec 42 voix contre et 20 pour.

## 7. Divers

Le Conseil communal a engagé une nouvelle collaboratrice, Mme Sarah Théraulaz, saluée par des applaudissements.

A partir de janvier 2019, des nouveaux horaires de l'administration seront mis en place.

**M. Fabrice Berset**, Conseiller communal, profite d'informer sur les anciens bâtiments scolaires. Un groupe de travail a été créé, il est toujours possible de le rejoindre. Le 8 janvier 2019 aura lieu la première séance. Les appartements de Villargiroud et Chavannes-sous-Orsonnens ont été loués. A Villarsiviriaux, l'appartement, à louer, a subi des rénovations un peu plus importantes que les deux autres.

**Mme Liechti** expose un plan financier pour les 5 prochaines années. Dès 2020, avec un budget à prévoir, pour le CO/Piscine/Bicubic CHF 76'000.-, RSG/Home Siviriez CHF 72'000.-, on risque d'arriver à un déficit de CHF 339'000.-, voire de passer à CHF 418'000.- en 2024.

**M. Philippe Rolle** a constaté la réalisation d'une usine au centre d'Orsonnens et croyait que la zone d'activités industrielle se situait près de la déchetterie. Il a également constaté un amas de bois en forêt, et entassé depuis quelque temps déjà.

**M. Phillot, Syndic**, informe que cette nouvelle entreprise s'est construite dans une zone d'activités. Et pour répondre à sa seconde question, Mme Dévaud informe qu'il s'agit du déchiquetage sous l'égide de la Corporation de triage Glâne-Farzin.

**Mme Ghislaine Berset** a constaté qu'il y a eu beaucoup de poires à l'école de Villargiroud. Ces poires, ramassées par les enfants, auraient pûes être utilisées pour la fabrication et la vente de jus en faveur du camp de ski.

**M. Michel Phillot** informe que les poires sont à disposition de tous et soutient son idée.

**M. Charles Phillot**, félicite le Conseil communal pour tout le travail effectué même si le règlement n'a pas été accepté et qu'il doit être retravaillé. Il remercie les autorités communales.

**M. Michel Phillot**, en cette fin d'année 2018, remercie toutes les collaboratrices et collaborateurs, un tout grand merci à toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune et communauté et merci également à ses collègues du Conseil communal.

**Mme Dévaud, vice-syndique**, remercie très sincèrement M. Michel Phillot, Syndic, très investi à sa tâche.

**M. le Syndic** lève l'assemblée, il est 23h15. La soirée se termine par le traditionnel verre de l'amitié.

Marie-Claire Mettraux  
Secrétaire communale

Michel Phillot  
Syndic